



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

CSNV
114, rue de la Boétie
75008 PARIS

À l'attention de M. Philippe ANDRIEUX
Président

Paris, le **31 JUIL. 2012**

Affaire suivie par : Vincent JIMENEZ
Tél. : 01 44 38 25 97

Réf : Votre courrier du 23 mars 2012

Monsieur le Président,

Par courrier ci-dessus référencé, vous avez demandé l'extension de l'accord du 13 janvier 2012, relatif aux salaires, conclu dans le cadre de la convention collective nationale du vitrail.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ce texte a été étendu par arrêté du 16 juillet 2012, publié au Journal officiel du 21 juillet 2012.

Je vous saurais gré de porter ce courrier à la connaissance des organisations syndicales et professionnelles intéressées par cette extension.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef du bureau
des relations collectives du travail

Amel Hafid